

Les Relais « Europe Direct »

Vous trouverez

- sur le lien suivant l'ensemble des informations proposées par la commission européenne à propos des relais « Europe Direct » : <http://ec.europa.eu/europedirect/>,
- ci-après la déclaration de 2005 de Mme WALLSTOM, vice-présidente de la Commission Européenne, en charge des relations institutionnelles et de la stratégie de la communication sur le rôle des relais.
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/823&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>

Il y a environ 500 relais « Europe Direct » installés dans les 27 pays de l'Union Européenne et, pour la France, 44. « Europe Direct » est donc un label officiel de communication sur l'Union Européenne donné à une structure pour quatre ans (associative, collectivité territoriale, chambre consulaire, etc.) qui a répondu à un appel à proposition de la part de la DG COM.

Ensuite, les relais sont « suivis » par les Représentations de leurs pays, la dotation est abondée par la DG COM de Mme WALLSTROM après validation nationale par les représentations des programmes et/ou rapports de travail annuels.

A la fin de cette année, les Relais – quelques soient les pays – vont repasser à « la moulinette » de la Commission et des représentations pour la période 2009/2012.

I / Présentation thématique des réseaux européens

Les relais « Europe Direct » en France font partis des principaux réseaux européens présents sur l'ensemble du territoire français.

- Le réseau des relais EUROPE DIRECT en France agit comme un intermédiaire entre l'Union européenne et les citoyens au niveau local et territorial. Restructuré en 2005, il a pour objectif principal de mieux associer le citoyen à la construction de l'Europe, en lui transmettant les informations utiles, pertinentes et nécessaires sur les institutions de l'Union européenne et ses activités et programmes, notamment dans le cadre de la vie quotidienne, et en recueillant les préoccupations et les souhaits des citoyens sur ces actions.
- Autres réseaux d'information générale
 - CDE : les centres de documentation européenne : Mis en place principalement dans les universités, les CDE contribuent à faire connaître les politiques de l'Union européenne principalement au public universitaire, en permettant, entre autre, un accès facile à toutes les publications officielles des Communautés européennes. Ils aident également les institutions d'enseignement supérieur et de recherche à promouvoir et à développer l'enseignement et la recherche sur l'intégration européenne. (env. 600 centres, dont 366 dans les Etats membres, et 48 en France),
 - Team Europe: le réseau de conférenciers de la Commission européenne a été rénové en 2007 et compte désormais plus de 700 membres dans 27 États membres. Juristes, universitaires, consultants ou formateurs couvrent la totalité des domaines d'application des politiques de l'Union dans l'ensemble des langues de travail et sont sélectionnés par les Représentations de la Commission dans les États membres. Il est possible d'inviter un membre du "Team Europe" pour animer des conférences, séminaires, débats, sessions de formation, ou y intervenir.

- Les réseaux pour les entreprises

- Les EIC : Euro Info Centre, créé en 1987, a pour objectif d'aider les petites et moyennes entreprises à se développer dans le Marché intérieur, et leur donner tous les renseignements nécessaires sur les questions communautaires. Ce réseau joue un rôle d'intermédiaire entre la Commission européenne et les acteurs économiques des Etats membres puisqu'il permet la transmission de l'information européenne aux entreprises, ainsi que le retour des messages émanant des PME locales vers les institutions. Implantés dans toute l'Europe, environ 300 EIC permettent aux entreprises d'accéder plus facilement à l'information européenne (actualité, environnement économique, programmes de financement, marchés publics européens, etc.). En France, 33 structures sur le site du Ministère de l'économie et des finances,
- CRI : Les Centres relais innovation existent depuis 1995 et ont pour rôle de promouvoir l'innovation, de développer le transfert de technologie et de valoriser la recherche au sein des entreprises européennes. Ils apportent d'une part un soutien aux PME en ce qui concerne l'analyse des besoins et la recherche de partenaires, et d'autre part, des conseils pour ce qui est de la négociation du contrat et de la réalisation du transfert de technologie. Constitué de 71 Centres Relais Innovation, le réseau est implanté dans les 27 pays de l'Union européenne, ainsi qu'en Norvège, en Islande, en Suisse et en Israël.
- CEEI : Les Centres européens d'entreprise et d'innovation ont été mis en place pour soutenir la création d'entreprises au niveau local, pour les assister dans les domaines de la gestion, de l'innovation, de la technologie, de la stratégie commerciale, etc. On peut compter 160 centres européens d'entreprise et d'innovation dans l'Union européenne ainsi que dans les pays associés. Réunis sous le sigle BIC (Business innovation centres), ils participent au réseau EBN (European business and innovation centres network) qui favorise les échanges d'expériences et la coopération entre les PME de l'UE.

II / Un exemple : Les Relais Europe Direct en Bourgogne

Pour la Bourgogne, c'est le Conseil Régional qui est la structure hôte avec deux Relais, l'un à Nevers, l'autre à Dijon. Ce sont deux réponses à appel à proposition pour la période 2005 / 2008 et donc deux budgets distincts. Pour info, il peut aussi y avoir deux relais dans la même ville. *Lien vers l'ensemble des relais basés en France* : http://ec.europa.eu/france/proxi/network/geo/index_fr.htm

Dans le cas du Relais de la Nièvre, nous sommes les seuls dans un rayon de 200 kms à être labellisés, les relais les plus proches (*cf. carte* http://ec.europa.eu/europedirect/visit_us/index_fr.htm) sont à Orléans, Dijon, Ecully et Tours (*si vous observez la carte, vous constaterez le placement « aléatoire » des villes*).

Le Relais de la Nièvre est constitué réellement d'1,5 ETP. Nos activités, dans ce cadre, nous permettent d'aller dans les établissements scolaires (Ecoles, collèges, lycées et les quelques structures universitaires) afin de présenter l'histoire de l'UE, ses institutions et leurs fonctionnements. De temps à autres, en fonction des publics et de la réactivité des établissements, nous mettons en place des modules spécifiques en fonction de leurs intérêts (ex, conférence sur la réduction des émissions de CO² pour les élèves ingénieurs de l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports, ou, les conséquences de la PAC sur les Labels et AOC pour les lycées agricoles spécialisés dans la viticulture).

De plus, nous tenons à disposition des publics de nombreuses documentations fournies gratuitement par l'office de publication de l'Union Européenne (*pour info, le site suivant* <http://bookshop.europa.eu/> *permet de connaître l'ensemble des documentations disponibles*).

Enfin, nous mettons en place progressivement des partenariats pour établir sur le territoire nivernais des « sous-relais » d'information européen.

Il est par contre plus difficile de parler des autres relais français, chaque structure hôte étant différente (associative, collectivité territoriale, chambre consulaire, etc.) ; les moyens financier, logistique, personnel et matériel différent, en fonction de leurs statuts, sont plus ou moins dépendantes financièrement de la dotation européenne.

De plus, chaque relais a des locaux, des personnels dédiés et des budgets différents, ce qui entraînent des activités et des missions différentes – éléments que ne parvient pas à comprendre l'Union Européenne ; une dotation de 24 000 € (dotation maximale que peut recevoir un relais, quelque soit le pays) pour un relais lithuanien et un relais français n'a pas les mêmes conséquences pour le cout des locaux, de personnels, d'achat de matériels, etc.